

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 septembre 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - M. F. HELIE - Mme THYEBault - Mme VANDRIESSE**Membres excusés** : M. J.P. GILLOT (pouvoir M. MARTIN) - Mme SEGUIN-FILLEY (pouvoir Mme BESSIS) - M. MAGLICA - M. IZIMER (pouvoir M. PRIBETICH) - M. BEKHTAOUI - M. BAZIN - M. BRIOT - M. DUGOURD**Membres absents** :**OBJET****DE LA DELIBERATION****Convention passée entre la Ville et la Maison des Jeunes et de la Culture Monchapet- Maladière – Accueil des jeunes en centre de loisirs - Avenant**

Mademoiselle Maslouhi, au nom des commissions de la Jeunesse et des Sports, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 15 mai 2006, le Conseil Municipal a approuvé le projet de convention d'objectifs et de moyens à passer entre la ville et la MJC Montchapet-Maladière afin de définir les conditions de mise en oeuvre de leurs actions en direction des habitants, notamment de leur intervention en faveur des jeunes par des projets de développement social, culturel et sportif.

Cette convention prévoyait dans son article 4 que l'accueil en centre de loisirs ferait l'objet d'un avenant spécifique.

L'objet du présent rapport est de soumettre ce dernier à votre approbation. Il précise les conditions de soutien de la Ville au fonctionnement du centre de loisirs Montchapet-Maladière dont l'activité serait répartie en trois sites :

- le centre de loisirs « maternel » des Hauts de Montchapet pour les enfants de trois à six ans ;
- le centre de loisirs « élémentaire » de Montchapet pour les enfants de six à treize ans ;
- le centre de loisirs « adolescents » de la Maladière pour les jeunes de treize à seize ans.

La fréquentation de cette structure s'élevait à 4 991 journées "enfant" en 2005. La prévision pour l'année 2006 est de 6 470 journées "enfant".

La relation financière entre les parties serait basée sur une participation de la Ville au prorata du nombre de journées réalisées. Celle-ci serait fixée à 22 € par journée pour l'année 2006. La Ville encaisserait les participations des familles.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la Jeunesse et des Sports, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver le projet d'avenant à la convention passée entre la Ville et la MJC Montchapet-Maladière pour l'accueil des jeunes au centre de loisirs et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale;
- m'autoriser à signer l'avenant définitif ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

**Alain MILLOT**